

Syndicat international des marins

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est un abus des privilèges de la Chambre.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

7 novembre 1974—M. McCleave (coprésident du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires):

Que le troisième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le jeudi 7 novembre 1974, soit agréé.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre pour retirer la première motion inscrite en mon nom. Comme explication, je dirais que, sauf erreur, les leaders des partis à la Chambre vont décider de la période de deux heures, peut-être plus tard cette semaine, ou du moins bientôt, concernant le débat sur l'autre motion inscrite en mon nom.

M. l'Orateur: A l'ordre. Deux motions sont inscrites au *Feuilleton* au nom du député. Ce dernier demande à la Chambre de retirer la première. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES D'EMBAUCHAGE DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion portant sur une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence puisqu'elle vise l'intérêt national et cause dernièrement des inquiétudes à la Chambre. Étant donné que les activités du SIM et la réaction du ministre du Travail (M. Munro) ont la vedette, et vu les interdictions qui figurent dans la loi sur la Marine marchande du Canada à l'égard des modalités d'engagement des marins, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que le ministre du Travail ordonne à ses fonctionnaires de rendre publics les dossiers et la correspondance relatifs aux plaintes reçues des marins, et que le Ministre demande une enquête sur la personne de Kenneth McGuire, répartiteur au bureau d'embauchage du SIM à Montréal, en dépit de l'article XIII de la charte de ce syndicat, parce qu'il n'a pas servi assez longtemps en mer et n'a pas les autres qualités requises par cette charte.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES CONSIDÉRATIONS POLITIQUES DANS L'APPLICATION DU PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement sur une question d'une extrême urgence. Les journaux d'aujourd'hui ont publié des révélations fondées sur des documents et selon lesquelles l'affectation des fonds fédéraux dans le cadre du programme d'Initiatives locales de 1972-73 ait été fonction de considérations politiques plutôt qu'économiques, en ce sens que les circonscriptions libérales auraient reçu presque deux fois plus de ces fonds que les circonscriptions de l'opposition. Je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre prie le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de comparaître devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, afin d'expliquer et de dévoiler les raisons de l'affectation, à chaque circonscription en 1972-73, des fonds du programme d'Initiatives locales.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute que le sujet de la motion respecte les exigences de l'article 43 du Règlement, d'abord parce qu'il a déjà été soulevé à plusieurs reprises à la Chambre et qu'il a fait l'objet de questions et réponses. Je ne saurais croire que l'allusion à un article publié dans un journal ajoute un élément d'urgence à une question dont la Chambre a déjà été saisie plusieurs fois.

En outre, je peux peut-être présenter à la Chambre une exigence encore plus rigoureuse, dont les députés voudront peut-être tenir compte; en effet, je m'étonne qu'on présente une motion en vertu de l'article 43 du Règlement un jour déjà réservé à l'opposition, alors que tous les partis à la Chambre se sont déjà entendus sur le sujet du débat qui revêt une certaine importance pour la Chambre, soit celle du conflit d'intérêts; je m'étonne, dis-je, qu'on puisse vouloir laisser tomber cette question et passer à un autre débat. Je me permets peut-être une interprétation induite mais les députés voudront peut-être y réfléchir à l'avenir.

* * *

[Français]

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—ON SUGGÈRE QUE LE CAS DES EXPROPRIÉS SOIT ÉTUDIÉ PAR UN COMITÉ SPÉCIAL— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question dont l'importance commande une action immédiate de la part du gouvernement canadien.

Je propose donc, appuyé par le député de Roberval (M. Gauthier):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé pour étudier soigneusement le problème des expropriés de Sainte-Scholastique, dont le paiement n'a pas encore été finalisé, et qui soulève la colère et l'exaspération de ces gens, et que ledit comité soit chargé de faire rapport à la Chambre d'ici la fin de l'année 1974.

M. l'Orateur: Encore une fois, je suis d'avis que c'est un sujet d'importance et d'intérêt continu pour la Chambre, mais il y manque complètement l'urgence, condition absolument nécessaire en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement.